

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES**



**Union – Discipline –**

**COMITE DE CONCERTATION  
ETAT/SECTEUR PRIVE**



**SECRETARIAT EXECUTIF**

# **LA VEILLE JURIDIQUE DU CCESP**

**COMPILATION DES EXTRAITS  
DES JO DE 2017**

## FISCALITE

### **✚ Ordonnance N°201-1012 du 30 novembre 2016 fixant le taux du Droit Unique de Sortis applicables aux cerises de café, aux fèves de cacao et aux produits dérivés du café et du cacao**

La présente ordonnance précise :

A travers 1 « l'exportation de cerises de café et de fèves de cacao et des produits dérivés de la transformation du café et du cacao donne lieu au paiement du droit unique de sortie

Et aux termes de l'article 2 « les taux du droit unique de sortie sont applicables aux cerises de cacao et à leurs produits dérivés sont fixés en pourcentage d'un prix CAF de référence »

### **✚ Ordonnance n°2016-1013 du 30 novembre 2016 portant réduction du taux de Droit Unique de Sortis applicable aux produits des entreprises de transformations de cacao**

Au titre de la présente ordonnance :

Il est accordé aux entreprises de transformation des fèves de cacao une réduction du taux unique de sortie.

La réduction accordée est fonction du type de cacao transformée et est subordonnée à la conclusion avec l'État d'une convention qui prévoit l'engagement de l'entreprise bénéficiaire à augmenter les volumes transformés sur la période concernée

### **✚ Ordonnance n° 2017-279 portant aménagement des dispositions du code général des impôts relativement aux logements à caractère économique et social**

### **✚ Décret n° 2017-210 du 30 mars 2017 relatif à l'indemnité de licenciement, à l'indemnité de départ à la retraite et à la participation aux frais funéraires**

Le présent décret a pour objet de fixer les règles relatives à la détermination et au calcul de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité de départ à la retraite ainsi que les modalités de la contribution de l'employeur aux frais funéraires en cas de décès du travailleur

### **✚ Ordonnance N°2017-424 portant réduction du taux de prélèvement communautaire de solidarité (PCS) Ordonnance N°2017-424 portant réduction du taux de prélèvement communautaire de solidarité (PCS)**

La présente ordonnance fixe le taux de prélèvement de solidarité communautaire de 1% de la valeur en douane des marchandises importées des pays tiers à l'Union économique et monétaire ouest africaine est fixé à 0,8% à compter du 1er juillet 2017

### **✚ Ordonnance n°2017-425 instituant la taxe à l'importation de l'union africaine**

La taxe à l'importation de l'UA s'applique aux marchandises importées dans les Etats membres de l'Union africaine, en provenance des Etats non membres

Sont exclus du champ d'application de la taxe :

- o Les marchandises provenant d'un État membre ;
- o Les marchandises provenant d'un État non membre, mises à consommation dans un État

membre en y ayant supporté la taxe et réexporté en Côte d'Ivoire

## JUSTICE

✚ **Loi N° 2016-1110 du 8 décembre 2016 portant création, organisation et fonctionnement des juridictions de commerce**

✚ **Loi N° 2016-1111 du 8 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes**

La présente loi a pour objet :

- De Prévenir et de réprimer la traite des personnes ;
- De protéger et d'assister les victimes et les témoins de traite des personnes ;
- De promouvoir et de faciliter la coopération nationale et internationale en matière de lutte contre la traite des personnes

## ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

✚ **Décret N° 2017-409 portant modalités d'acquisition et de perte du statut de l'entrepreneur**

Le présent décret a pour objet de déterminer les conditions d'acquisition et de perte du statut de l'entrepreneur.

On entend par entrepreneur, un entrepreneur individuel, personne physique, qui, sur simple déclaration exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole

✚ **Décret n°2017-501 portant création de la cour d'Appel de commerce d'Abidjan et fixant son siège, son ressort territorial et sa composition**

✚ **Loi n° 2017-727 portant répression des infractions prévues par les actes uniformes du traité relative à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique**

La présente loi fixe les peines applicables aux infractions prévues par les actes uniformes du traité relatif à l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

Ainsi est puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne tenue d'accomplir une des formalités prescrites par l'Acte uniforme portant droit commercial général et qui s'en abstient ou encore qui effectue une formalité par fraude

✚ **Décret n°2017-692 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence nationale de gestion des déchets**

✚ **Décret n° 2016-852 déterminant les conditions de création et de fonctionnement des structures d'accompagnement et d'aide aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises**

Le présent décret a pour objet de déterminer les conditions de création et de fonctionnement des structures et d'aide aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises dénommées « structures d'accompagnement »

Aussi toute structure d'accompagnement doit revêtir l'une des formes suivantes : couveuses

d'entreprises, incubateur d'entreprises, pépinière d'entreprises, accélérateur, hôtel d'entreprises et centre d'affaires

✚ **Décret n°2017-411 portant attribution, organisation et fonctionnement du conseil national de lutte contre la vie chère**

✚ **Décret n°2016-1154 instituant la nomenclature des activités de l'artisanat**  
Le présent décret a pour objet de définir la nomenclature des activités du secteur de l'artisanat en application de l'article 4 de la loi n°2014-338 du 5 juin 2014

## SALUBRITE

✚ Décret portant N°2016-791 du 12 octobre 2016 règlementation des émissions de bruit de voisinage et sportif, mais aussi à toute personne physique ou morale diffusant à titre habituel ou exceptionnel un son.

Sont exclus du champ d'application du présent décret les bruits provenant des infrastructures de transport et des véhicules qui y circulent hormis les bruits des avertisseurs sonores

Le présent décret s'applique aux bruits provenant des ménages, des établissements ou locaux et événements à caractère professionnel, commercial, artisanal, culturel, culturel

✚ **Loi n° 2016-portant ratification de l'ordonnance 2016-588 du 3 août relative aux titres d'occupation du domaine public**

## CONSTRUCTION

✚ **décret n° 2016-788 du 12 octobre 2016 relatif aux modalités d'application de l'ordonnance n° 2016-588 du 3 août 2016 portant titres d'occupation du domaine public ;**

✚ **décret n° 2016-788 du 12 octobre 2016 relatif aux modalités d'application de l'ordonnance n° 2016-588 du 3 août 2016 portant titres d'occupation du domaine public ;**

✚ **Décret n°2017-307 fixant le prix unitaire maximum de vente des logements à caractère économique ou social**

Ce décret précise les cahiers de charge, qui définit les prescriptions d'ordre urbanistiques, architectural, technique et commercial que doit respecter tout programme de construction de logement à caractère économique et social

Il précise également les conditions générales dans le cadre de la conception des projets immobiliers à caractère économique et social ainsi que les conditions de commercialisation des logements notamment les procédures de cession des logements qui de la responsabilité du promoteur.

## INDUSTRIE

✚ **décret n° 2017- 37 du 18 janvier 2017 fixant le montant et les modalités de paiement des frais d'actes relatifs aux procédures et conditions d'occupation de terrains industriels ;**

✚ **Arrêté interministériel n°001/MIM.MPMBPE/MC portant organisation du contrôle du ciment**

en Côte d'Ivoire et création de la commission de suivi du contrôle de la qualité du ciment ;

✚ Décret n°2017-145 du 1er mars 2017 fixant les conditions d'implantation d'une unité industrielle sur un terrain situé en dehors des zones industrielles ;

✚ Décret n°2016-1152 rendant certaines normes d'application obligatoires ;

Ce texte détermine le type d'activité, le domaine d'application, les caractéristiques et les critères de conformité des différents produits.

✚ Décret n°2016-1153 relatif au zonage agro industriel dans la filière coton ;

✚ Le décret n° 2017- 37 du 18 janvier 2017 fixant le montant et les modalités de paiement des frais d'actes relatifs aux procédures et conditions d'occupation de terrains industriels ;

✚ présent décret détermine les règles relatives au zonage agro-industriel dans la filière coton ;

✚ Arrêté interministériel n°001/MIM.MPMBPE/MC portant organisation du contrôle du ciment en Côte d'Ivoire et création de la commission de suivi du contrôle de la qualité du ciment ;

✚ Décret n°2017-145 du 1er mars 2017 fixant les conditions d'implantation d'une unité industrielle sur un terrain situé en dehors des zones industrielles

## ENERGIE

✚ Décret n°2016-787 du 12 octobre portant fixation des règles de détermination et de révision des tarifs de vente et d'achat de l'énergie électrique, ainsi que des règles d'accès au réseau et de transit d'énergie

✚ Décret n° 2016-787 du 12 octobre 2016 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de production associée à la distribution et à la commercialisation de l'énergie électrique par mini-réseau ou par des systèmes autonomes individuels de production d'énergie électrique

✚ Décret n°2016-782 du 12 octobre 2016 relatifs aux conditions et modalités de conclusion de conventions de concession pour l'exercice des activités de production, de dispatching, de transport, d'importation , d'exportation et de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique

✚ Decret n° 2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de de la vente de l'énergie électrique produite par un producteur indépendant ou de l'excédent d'énergie électrique produite par un auto-producteur

## AGRICULTURE

✚ Décret n°2017-376 du 15 février 2017 portant création et fixant les modalités de

## **fonctionnement du Fonds de Développement de la Transformation locale du Coton et de l'Anacarde**

- ✚ **Loi N° 2017-541 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et a suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile**

La présente loi a pour objet de fixer les encadrements en plantations villageoises :  
Les activités d'encadrement en plantations villageoises ne peuvent être exercées que par les opérateurs cités ci-après :

- Les sociétés agro-industrielles;
- Les sociétés coopératives;
- Les entreprises publiques, parapubliques ou privées de droit ivoirien ayant pour objet le conseil agricole

## **SANTE**

- ✚ **Décret n° 2016-865 du 3 novembre 2016 fixant la nomenclature des maladies, des problèmes de santé connexes et des actes de santé ;**
- ✚ **Décret n°2017-46 du 25 janvier 2017 définissant les conditions et les modalités de l'assujettissement, de l'affiliation et de l'immatriculation au régime générale de base de la base de la Couverture Maladie Universelle ;**
- ✚ **Décret n°2017-47 du 25 janvier 2017 fixant les modalités d'accès aux prestations de soins de santé de la Couverture maladie Universelle ;**
- ✚ **Décret n° 2017-148 DU 1er mars 2017 portant modalités du contrôle médical de la Couverture Maladie Universelle**
- ✚ **Décret n° 2017-149 du 1 er mars 2017 fixant la liste des affections, des actes de médecine et de biologie et le liste des médicaments couvert par la Couverture Maladie Universelle**
- ✚ **Loi n° 2017-541 relative à la réglementation du secteur pharmaceutique**

La présente loi a pour objet d'instituer un cadre institutionnel et fonctionnel d'un système de régulation du secteur pharmaceutique qui garantisse la mise sur le marché et l'utilisation de produits pharmaceutiques accessibles, sûrs, efficace et de qualité.

La présente s'applique à l'ensemble du secteur pharmaceutique

## **Transport**

- ✚ **Décret N°2017-70 du 1er mars relatif au contrôle technique automobile**
- ✚ **Décret n°2017-508 règlementant la vérification de la masse brute avant embarcation des conteneurs à l'export**

Le présent décret a pour objet de réglementer la vérification du VGM ( verified gross mass) des conteneurs empotés destinés à l'export avant embarquement au départ de la Côte d'Ivoire, à bord des navires soumis aux règles SOLAS.

Les dispositions du présent décret s'appliquent à tout conteneur chargé destiné à l'export, embarqué sur un navire soumis aux normes SOLAS